

Les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés identifient chaque année des stages pouvant être financés sur les fonds mutualisés de la formation professionnelle, dans le cadre du plan de formation de branche.

Plan de formation de branche | 2009

BRANCHE DISTRIBUTION DE FILMS

> VOTRE CONTRIBUTION ANNUELLE

Votre entreprise participe chaque année au financement du plan de formation de branche.

- > Cette contribution, dont le taux est fixé par accord de branche, est destinée au financement des actions de formation définies par les organisations d'employeurs et de salariés de votre branche professionnelle.
- > Cette contribution est mutualisée : chaque entreprise verse sa participation à un fonds commun disponible pour l'ensemble de la profession. C'est ainsi que l'AFDAS peut apporter un soutien financier à votre entreprise.

> PLAN DE FORMATION 2009 DE LA BRANCHE DISTRIBUTION DE FILMS

La prise en charge par l'AFDAS du coût pédagogique de ces stages est intégrale (dans la limite des budgets disponibles).

DOMAINE DE FORMATION	INTITULÉ DU STAGE	DURÉE MAX.
> Lutte contre la piraterie	> Sensibilisation	1 jour
	> Sécurité interne	2 jours
> Comptabilité	> Normes IFRS	2 jours
> Cinéma numérique	> Initiation	1 jour
	> Technique des fichiers numériques	3 jours
	> Techniques d'arbitrage et de médiation juridique (ASPA - tél : 01 56 90 33 00)	2 jours
> Droit de l'audiovisuel	> Droit des contrats (français ou étrangers)	3 jours
	> Droits d'auteurs et droits voisins	3 jours
	> Droit et réglementation du cinéma en France et en Europe	3 jours
	> Perfectionnement bureautique (Word, Excel, Powerpoint)	3 jours
> Informatique et fonctions bureautiques avancées	> Photoshop (ou équivalent)	4 jours
	> Création / animation de sites internet	4 jours
	> Anglais de l'audiovisuel (perfectionnement)	5 jours

> BÉNÉFICIER D'UNE PRISE EN CHARGE PAR L'AFDAS

1 - Utilisez le formulaire AFDAS de demande de prise en charge

- > Connectez-vous sur www.afdas.com pour le télécharger (espace « employeur » / rubrique « documents utiles »)
- > ou appelez votre interlocuteur AFDAS.

2 - Retournez à l'AFDAS :

- > le formulaire AFDAS complété et signé,
- > le devis de l'organisme de formation, accepté et signé
- > le programme du stage.